



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

74240

MISE A JOUR REGLEMENT AIDE
FACULTATIVES

2024.08

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE NEUF AVRIL

Le Conseil d'administration du centre commune d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle Eugène Collomb, sous la présidence de Madame Isabelle VINCENT.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil d'administration : 02 avril 2024

Etaient présents : Mme VINCENT, Vice-Présidente
MM. FOURNIER, DEGUIN, COCHINAIRE, CORNEC
Mmes BASTIAN, SIMULA, KAMANDA

Etaient absents représentés : Procuration de M. BLOUIN à Mme. VINCENT
Mme. GALY à Mme BASTIAN
M. PERILLON à M. FOURNIER

Etaient absents excusés : Mme. BOCCARD Danièle

Secrétaire de séance : SIMULA Catherine

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, établissement public administratif communal, sont régis par les articles L.123-4 à L.123- 9 et R.123 .1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles et par le règlement intérieur adopté le 23 juin 2021 selon l'art R.123-19 du CASF.

Le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions axées par voie réglementaire.

Il est proposé au conseil d'administration de mettre à jour le Règlement des aides sociales facultatives du 21 juin 2021 joint en annexe afin de préciser les dispositions générales, l'admission à l'aide sociale facultative, les différentes aides proposées.

LE Conseil d'administration,

Considérant la nécessité mettre à jour le règlement des aides sociales facultatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 21 juin 2021,

Après en avoir délibéré par 11 voix pour (Mmes VINCENT, Vice - Présidente, BASTIAN, SIMULA, KAMANDA, MM. DEGUIN, COCHINAIRE, CORNEC, FOURNIER), le Conseil d'Administration)

Article 1 : adopte les mises à jour du règlement des aides sociales facultatives et tous documents y afférents.

Article 2 : autorise le Président du CCAS à signer tous documents

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Antoine BLOUIN



La Secrétaire de Séance,
Catherine SIMULA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Simula', written over a horizontal line.

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 10/04/2024

de sa mise en ligne le : 10/04/2024